Maître Nicolas SIROUNIAN SELARL PROVANSAL AVOCAT ASSOCIES Avocat au barreau d'Aix-en-Provence

23, cours Mirabeau - CS 20875 13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Tél.: 04.13.24.13.63 - E-mail: f.hoffmann@pdgconseils.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN 2 LOTS DE VENTE

1er LOT DE VENTE :

UN APPARTEMENT de type 4G au 2^e étage (lot n° 210)
Sur la commune de FOS-SUR-MER (13270), Allée des Pins,
dans un ensemble immobilier dénommé
Résidence « LA SALADELLE », bâtiment H26
cadastré section BC n°16 à 29-31-33 et 34.

MISE A PRIX : TRENTE MILLE EUROS (30.000 €)

Visite le Mardi 1^{er} Septembre 2020 de 11 h 00 à 12 h 00

2nd LOT DE VENTE :

UN APPARTEMENT de type 2 au 1^{er} étage (lot n° 99) ET UNE PLACE DE STATIONNEMENT (lot n° 6) Sur la commune d'ISTRES (13800), 2, rue de l'Horizon, dans un ensemble immobilier dénommé Résidence BOISGELIN, bâtiment C2, cadastré section BB n°397-402-409.

MISE A PRIX : VINGT-ET-UN MILLE EUROS (21.000 €)

Visite le Mardi 1^{er} Septembre 2020 de 14 h 30 à 15 h 30

L'ADJUDICATION EST FIXEE LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 A 9 HEURES du matin

par-devant le Juge de l'Exécution

du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE,

Palais de Justice, quartier Jas de Bouffan, impasse des Frères-Pratési, 13090 AIX-EN-PROVENCE.

IMPRIMERIE SPECIALE DES PUBLICATIONS COMMERCIALES - 32 COURS PIERRE PUGET 13006 MARSEILLE - TEL 04 91 13 66 00 www.nouvellespublications.com

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

1^{er} lot de vente :

D'après le titre de propriété :

Dans un ensemble immobilier situé à FOS-SUR-MER (Bouches-du-Rhône) un groupe d'immeubles désigné « La Saladelle » Allée des Pins (RN 568) cadastré lieudit « Résidence La Saladelle » section BC n°16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31,33, 34, 37 et 38.

LE LOT NUMERO DEUX CENT DIX (210):

Dans l'îlot H, bâtiment 26, un appartement n°191 de type 4G, sis au deuxième étage à droite en arrivant sur le palier, comprenant : Une entrée, un séjour, trois chambres, une cuisine, une salle de bains, un WC, un cellier séchoir,

Et les 251/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

D'après le procès-verbal de description :

Me Stéphane FORNELLI, Huissier de Justice associé à Marseille a établi les 14 novembre et 3 décembre 2019 un procès-verbal descriptif, annexé au cahier des conditions de vente, aux termes duquel il apparaît que l'appartement se compose d'une entrée, d'un salon, d'une salle à manger, d'un dégagement desservant deux chambres, une salle d'eau, une pièce à usage de rangement et un WC, d'une cuisine, d'une loggia et d'un séchoir.

Les lieux sont occupés par le débiteur.

Le syndic de la copropriété est le cabinet GESTION DU GOLFE : 9, avenue Camille Pelletan, 13270 FOS-SUR-MER.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de 80,07 m².

2nd LOT DE VENTE : D'après le titre de propriété :

Sur la commune d'ISTRES (13800), dans un ensemble immobilier sis avenue Guynemer, quartier Boisgelin, dénommé « Résidence Boisgelin », comprenant trois immeubles dénommés bâtiment A, bâtiment B et bâtiment C,

Cadastré lieudit « Les Craux de Boigelin Nord » section BB n°397, 402 et 409.

LE LOT NUMERO SIX (6):

Une place de stationnement, située au rezde-chaussée, en quatrième position depuis l'extrémité Ouest de la rangée Nord de l'impasse Nord de l'aire de stationnement de la copropriété d'une superficie de 12,50 m², Et les 9/10.000èmes indivis des parties communes générales dont le sol.

LE LOT NUMERO QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99):

Un appartement de type 2, situé au 1^{er} étage en deuxième position depuis l'appartement au Sud du bâtiment C et comprenant : un séjour avec coin cuisine, un cellier, une chambre, une salle d'eau avec WC d'une superficie habitable de 41 m².

Une terrasse à l'Ouest au droit de l'apparte-

ment d'une superficie de 5,90 m², Et les 174/10.000èmes indivis des parties communes générales dont le sol.

D'après le procès-verbal de description :

Me Stéphane FORNELLI, Huissier de Justice associé à Marseille a établi le 22 novembre 2019 un procès-verbal descriptif, annexé au cahier des conditions de vente, aux termes duquel il apparaît que l'appartement est situé au 1^{er} étage à gauche en arrivant sur le palier et se compose d'un séjour avec coin cuisine, d'un dégagement desservant une salle d'eau avec WC et d'une chambre. La place de stationnement est située au rezde-chaussée, matérialisée par le numéro 8.

Les lieux sont vides et inoccupés.

Le syndic de la copropriété est le cabinet CITYA LES CARMES IMMOBILIER : 4, boulevard Jean Marie l'Huillier, 13800 ISTRES.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de 40,11 m².

PROCEDURE:

La présente vente est poursuivie à LA REQUETE DE :

La société dénommée le **CREDIT LOGEMENT**, société anonyme au capital de 1.253.974.758,25 € ayant son siège social à PARIS (75003), 50, boulevard de Sébastopol et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 302 493 275, poursuites et diligences de son Président du Conseil d'Administration en

exercice domicilié en cette qualité audit siège,

CREANCIER POURSUIVANT

Ayant pour Avocat Maître Nicolas SIROUNIAN, Avocat associé au sein de la SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence, y demeurant 23, cours Mirabeau, CS 20875 - 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1 - Tél.: 04.13.24.13.63 - Fax: 04.96.10.11.12.

Etant précisé que les enchères ne sont recevables que si elles sont portées par un avocat inscrit au barreau d'AIX-EN-PROVENCE muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix établi à l'ordre de la CARPA ou d'une caution bancaire de même montant, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000 euros.

Pour de plus amples renseignements:

- s'adresser à Maître Nicolas SIROUNIAN, Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE (13100), 23, cours Mirabeau – Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@pdgconseils. com ou sur le site internet de son cabinet http://www.provansal.eu

- Au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence, quartier Jas de Bouffan, impasse des Frères Pratési, 13090 AIX-EN-PROVENCE.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 juillet 2020.

Maître Nicolas SIROUNIAN